



BUREAU DE PROJETS EN ÉROSION ET SUBMERSION CÔTIÈRES

BILAN 2025-2026

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Québec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation](https://quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation).

ISBN : 978-2-555-03567-6 (PDF, édition 2025-2026)

978-2-555-00891-5 (PDF, édition 2024-2025)

978-2-550-97214-3 (PDF, édition 2023-2024)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026.

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2026

Table des matières

Mise en contexte	1
Orientations opérationnelles	2
Gouvernance	3
Territoire couvert	5
Principales réalisations en 2025-2026	6
Mobilisation et concertation	6
Communications pour le milieu municipal et les partenaires	7
Accompagnement des municipalités	7
Financement	8
Portraits régionaux	9
État des effectifs	10

Mise en contexte

L'accélération des phénomènes d'érosion et de submersion côtières, attribuable entre autres à la hausse du niveau marin, à la diminution du couvert de glace et à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes côtières, qui sont appelés à s'accroître sous l'effet des changements climatiques, exige une réflexion globale pour conduire à la mise en place de mesures durables afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens, la résilience des communautés et l'adaptation aux changements climatiques.

Cette vision, qui requiert une gouvernance à la hauteur des objectifs, est reflétée dans la politique-cadre du gouvernement sur les changements climatiques, le Plan pour une économie verte 2030.

Dans ce contexte, le gouvernement a mis en place, en 2023, le Bureau de projets en érosion et submersion côtières. Ce dernier vise à fédérer les efforts déjà déployés par les différents ministères et organismes, à faciliter la coordination des actions gouvernementales ainsi qu'à répondre à de nouveaux enjeux afin d'accroître le soutien auprès du milieu municipal.

Pour renforcer la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation face à l'érosion et à la submersion côtières dans les secteurs jugés prioritaires de l'est du Québec, une somme de 100 M\$ provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) a été annoncée à l'automne 2022 en appui aux municipalités. Cette somme a été bonifiée pour atteindre 121 M\$ au moment de la publication du Plan de mise en œuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte. À titre indicatif, elle s'ajoute à d'autres sommes confiées au ministère de la Sécurité publique (MSP) pour appuyer la réalisation de projets par l'entremise du Cadre de prévention de sinistres ainsi qu'à des investissements du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour renforcer la résilience du réseau routier. À la suite de l'audition, à l'automne 2023, devant la Commission de l'administration publique, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), du MSP et du MTMD sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la Commissaire au développement durable, intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières », la Commission a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de lui transmettre annuellement un bilan d'activité du Bureau de projets en érosion et submersion côtières. Ce troisième bilan d'activité couvre la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Orientations opérationnelles

Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières contribue à :

- assurer une structure de gouvernance efficiente;
- favoriser le développement et le partage de l'expertise;
- poursuivre et à bonifier les nombreuses interventions actuelles ainsi qu'à faciliter la coordination des actions gouvernementales pour assurer une meilleure cohérence des interventions, dans le respect des missions ministérielles et au bénéfice du milieu municipal;
- répondre aux enjeux et aux préoccupations du milieu municipal;
- renforcer le partage d'information et le référencement.

Il a pour objectifs :

- de réduire les impacts actuels et projetés de l'érosion et de la submersion côtières sur la santé et la sécurité des personnes, sur les biens et les infrastructures, sur la vitalité économique et sociale ainsi que sur les écosystèmes en tenant compte des changements climatiques;
- d'accroître l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal aux prises avec ces problématiques et de renforcer le partage d'information;
- d'augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.

À cet effet, il a comme mandat de :

- réaliser un portrait des enjeux et des problématiques d'érosion et de submersion côtières;
- définir des plans d'intervention de façon complémentaire à ceux existants, comprenant des mesures de résilience et d'adaptation s'appuyant sur une expertise et des analyses scientifiques;
- favoriser la concertation entre les parties prenantes touchées par l'érosion et la submersion côtières;
- soutenir et d'accompagner le milieu municipal dans la mise en œuvre des actions prévues dans les plans d'intervention.

Le bureau de projets est composé de représentants du MSP, du MTMD et du MELCCFP, et il est coordonné par le MAMH.

Gouvernance

Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières complète l'offre de service gouvernementale et s'assure de la complémentarité des actions afin de maintenir et de bonifier l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.

Un cadre de gouvernance précise les rôles et responsabilités de chacun des comités du bureau de projets. Dans le but d'assurer la mise en œuvre des travaux, le comité directeur assume sa gouvernance et veille au déploiement des actions.

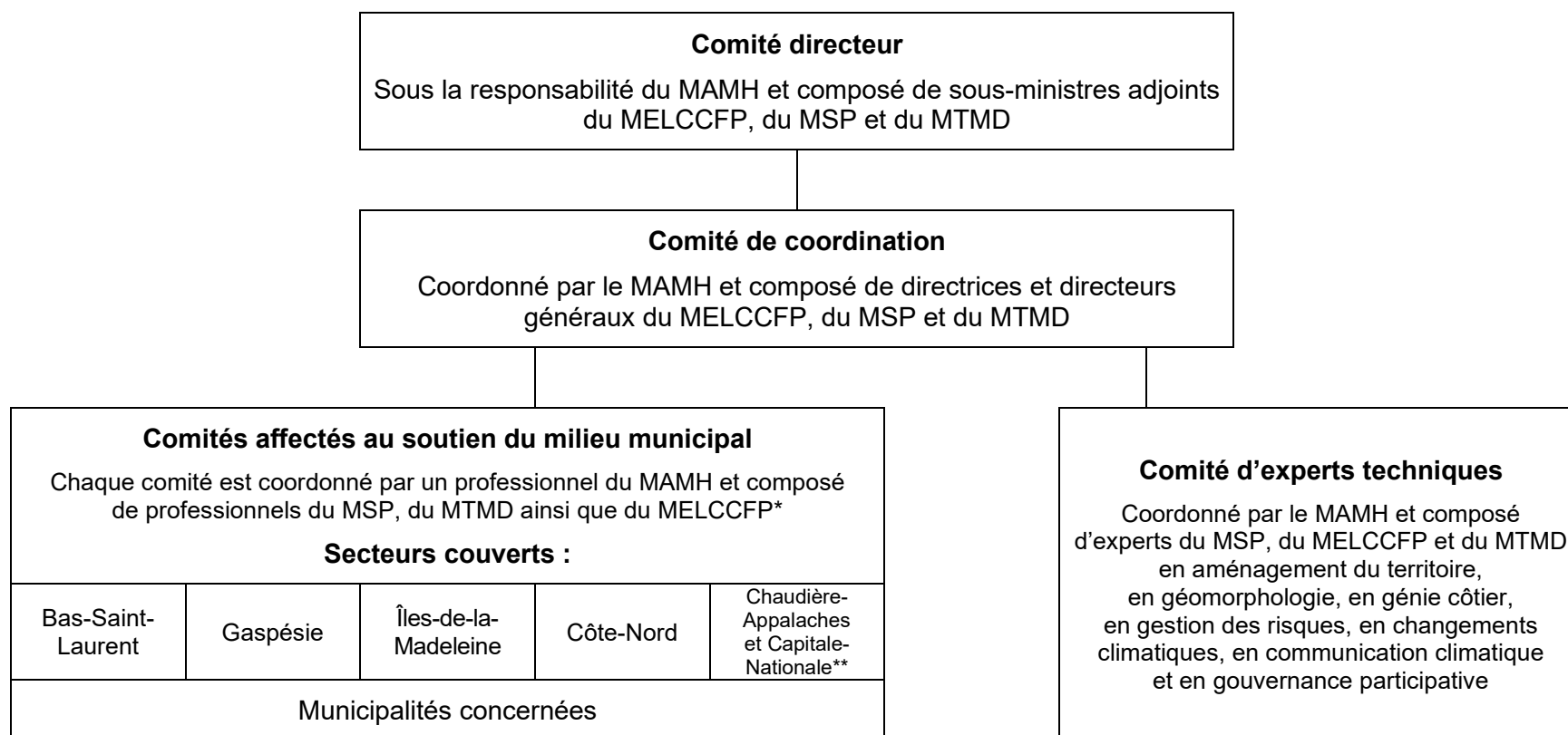
Au cours de cette troisième année d'activité du bureau de projets, le comité directeur s'est réuni à une occasion afin d'approuver la planification 2025-2026. Le comité de coordination a quant à lui tenu une rencontre. Pour sa part, le comité d'experts technique s'est réuni à trois reprises pour analyser et recommander des projets.

Par ailleurs, le bureau de projets, par l'entremise du comité d'experts technique et des conseillers régionaux en adaptation aux changements climatiques, soutient le milieu municipal.

De plus, les représentants du bureau de projets participent aux travaux des différents groupes de travail des ministères impliqués dans la gestion des risques côtiers, notamment :

- le comité de gouvernance sur les interventions en milieux côtiers dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques coordonné par le MTMD;
 - sous-comité « Stratégie d'interventions pour réduire la vulnérabilité des communautés et des infrastructures en zone côtière »;
 - sous-comité « Recherche et innovation »;
- le comité pour la prévention des sinistres naturels coordonné par le MSP;
 - groupe de travail érosion et submersion côtières;
- le comité directeur interministériel sur l'adaptation aux changements climatiques sous la responsabilité du MELCCFP.

La figure ci-dessous illustre la structure de gouvernance du Bureau de projets en érosion et submersion côtières.

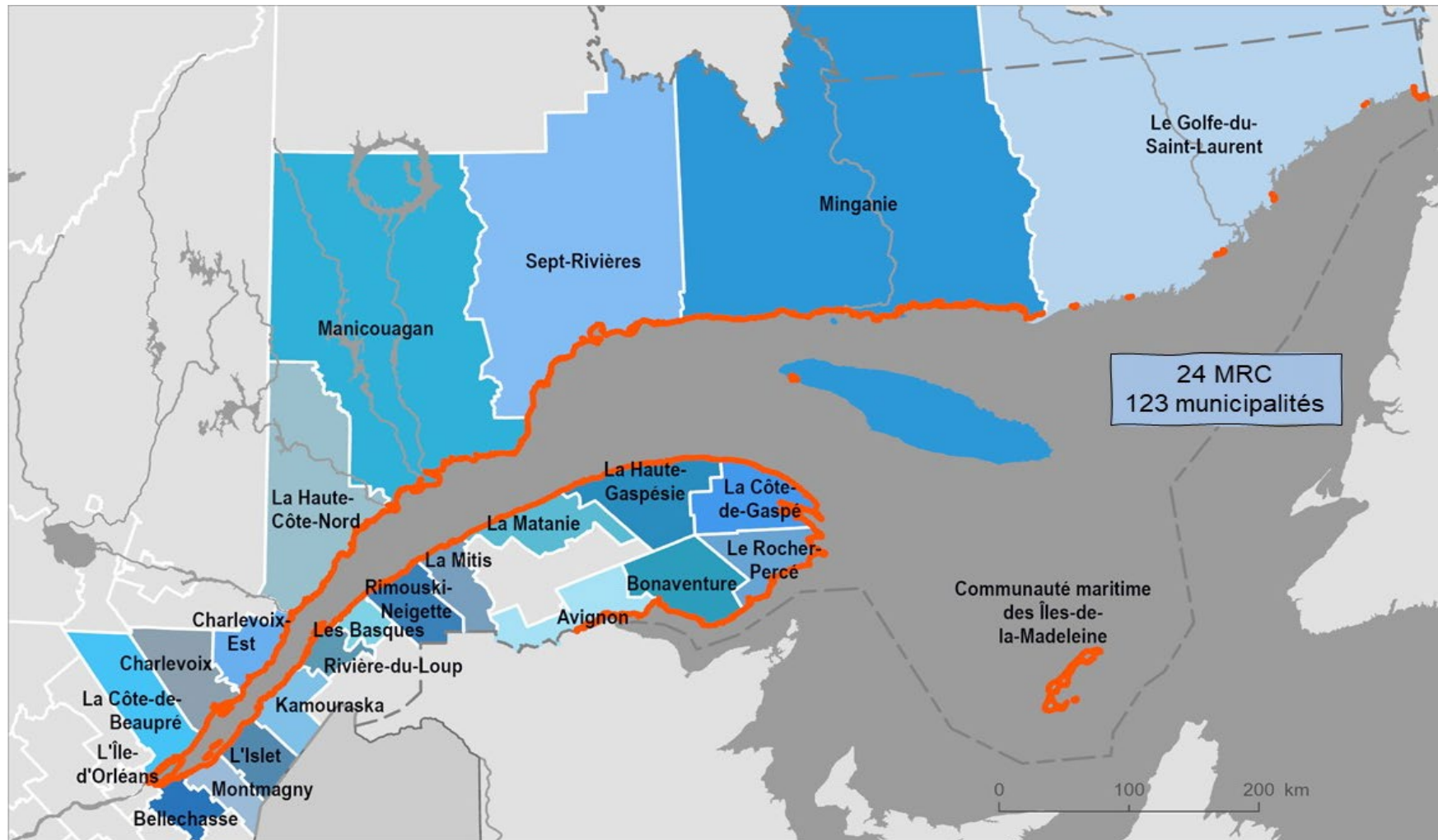


* D'autres ministères et organismes pourraient être interpellés selon les dynamiques territoriales : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Tourisme, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, l'Institut national de santé publique du Québec, Hydro-Québec, etc.

** Les territoires à l'est de la ville de Québec pour la région de la Capitale-Nationale et à l'est de Lévis pour la région de la Chaudière-Appalaches.

Territoire couvert

Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières couvre les zones côtières du Québec maritime et intervient principalement sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et des secteurs à l'est de Québec pour la région de la Capitale-Nationale et à l'est de Lévis pour la région de la Chaudière-Appalaches, soit auprès de 24 municipalités régionales de comté (MRC) et de 123 municipalités locales.



Principales réalisations en 2025-2026

Mobilisation et concertation

Afin d'assurer une meilleure concertation gouvernementale et en complémentarité avec les actions existantes, les travaux réalisés par le bureau de projets s'inscrivent dans une démarche qui contribue à renforcer la gouvernance, à soutenir une gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ainsi qu'à poursuivre le développement des connaissances et à améliorer leur diffusion. Les ressources du MAMH affectées au bureau de projets participent aux travaux réalisés par différents comités interministériels en place, dont ceux :

- réalisés par le comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieu côtier, coordonné par le MTMD, et qui découlent du Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques;
- du Cadre pour la prévention de sinistres, coordonnés par le MSP;
- découlant du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 sous la responsabilité du MELCCFP;
- liés aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Parallèlement, le bureau de projets a été interpellé pour l'analyse de 16 projets d'adaptation municipaux face à l'érosion et à la submersion côtières issus des plans climat, déposés par les MRC du territoire qu'il dessert, et a contribué au déploiement du volet 2 du programme Accélérer la transition climatique locale.

Concernant les comités affectés au soutien au milieu municipal, plusieurs rencontres et activités ont permis d'identifier et de comprendre les besoins des intervenants en région, de poursuivre l'offre de services du bureau de projets en accompagnement du milieu municipal ainsi que de mobiliser, selon les intervenants des régions desservies, différentes structures de concertation régionales existantes afin d'optimiser les travaux des comités déjà en place. Parmi celles-ci :

- les communautés de pratiques régionales qui contribuent à l'élaboration des plans climat;
- les comités des conférences administratives régionales en aménagement du territoire;
- les comités liés aux plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique;
- les comités de rétablissement et de prévention régionaux;
- des rencontres interministérielles portant sur des enjeux ponctuels.

Pour sa part, le Comité interministériel érosion des Îles-de-la-Madeleine, mis sur pied pour renforcer la cohérence et les actions en lien avec les aléas côtiers sur le territoire, s'est réuni à une reprise.

Communications pour le milieu municipal et les partenaires

Les communications auprès du milieu municipal visant à présenter le Bureau de projets en érosion et submersion côtières, ses objectifs ainsi que son offre de service se sont poursuivies et se sont concentrées sur la présentation de l'avancement des travaux. À cet effet, notons la participation des quatre ministères qui composent le bureau de projets au Forum interrégional sur les risques côtiers tenu à Rivière-du-Loup par le Réseau québécois d'adaptation et de gestion des zones côtières en mai 2025. Plusieurs sujets d'intérêt pour le milieu municipal et les partenaires ont été présentés :

MAMH :

- Présentation des projets en cours de réalisation;

MTMD :

- Gestion des enrochements côtiers : bonnes pratiques et collaborations avec les municipalités;
- Reconstruction d'un kilomètre de plage pour contrer l'érosion aux Îles-de-la-Madeleine.

MSP :

- Démarche d'accompagnement des municipalités côtières visant la prévention des risques liée aux aléas côtiers;
- Soutien auprès des municipalités pendant et après un sinistre lié aux risques côtiers.

MELCCFP :

- Régime d'autorisation environnementale en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- Atelier de consultation – Trajectoire d'adaptation aux risques d'érosion et de submersion côtières.

De plus, des conseillers en adaptation aux changements climatiques du MAMH ont participé au Forum sur la restauration des écosystèmes côtiers à Baie-Comeau organisé par les comités ZIP en novembre 2025.

Accompagnement des municipalités

Les travaux du bureau de projets s'inscrivent dans une approche de planification des interventions en aménagement durable du territoire en vue d'une meilleure adaptation de ceux-ci face aux aléas côtiers. Les organismes municipaux aux prises avec des enjeux d'érosion ou de submersion côtières sont invités à communiquer avec le bureau de projets pour bénéficier d'un accompagnement du MAMH ou d'un référencement vers un ministère partenaire.

En 2025-2026, dans le cadre des activités du bureau de projets, le MAMH a reçu 30 nouvelles demandes d'accompagnement de municipalités et d'intervenants aux prises avec des enjeux d'érosion et de submersion côtières, en plus de poursuivre l'accompagnement des projets en élaboration. L'accompagnement particulier des municipalités qui ont bénéficié d'un soutien financier pour les projets annoncés en 2024-2025 s'est poursuivi. À cet effet, des comités de suivi ont été mis en place pour chacun de ces projets.

Financement

Soutien financier par l'entremise du Bureau de projets en érosion et submersion côtières :

Depuis 2022, 14 projets représentant un soutien financier totalisant 90,9 M\$ ont été priorisés par le bureau de projets. Les investissements réalisés entre 2022-2023 et 2023-2024 l'ont été par l'entremise du Cadre pour la prévention de sinistres du MSP. En 2024-2025, six projets de traitement des risques ont été financés. En 2025-2026, quatre autres projets, représentant un engagement financier de 1,3 M\$, ont été priorisés.

Un total de près de 30 M\$ demeure disponible pour soutenir des projets additionnels, sur la base de critères de priorisation et d'une analyse des problématiques connues sur le territoire.

Autres investissements :

De plus, depuis la création du bureau de projets, les investissements des différents ministères partenaires se sont poursuivis dans le cadre de leur mission sectorielle.

Le MSP a poursuivi ses efforts avec le Cadre pour la prévention de sinistres en investissant un total de 127,4 M\$¹ dans 12 projets de traitement de risques. En 2025-2026, un investissement supplémentaire de 10,8 M\$ est prévu.

Par ailleurs, le MTMD a financé 57 projets afin de renforcer la résilience du réseau routier et des communautés côtières, notamment par la réalisation de projets visant l'adaptation aux changements climatiques, tels que la réalisation d'ouvrages de protection et la relocalisation de routes. Entre 2022-2023 et 2024-2025, un total de 127,5 M\$ a ainsi été investi. Un investissement supplémentaire de 35,5 M\$ est visé en 2025-2026.

Enfin, en 2025-2026, le MAMH a soutenu financièrement, dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, des projets qui touchent aux aléas côtiers pour un montant de 1,4 M\$. Cet investissement permet aux MRC de se doter d'une programmation d'actions pour s'adapter aux changements climatiques.

¹ Ce montant inclut les investissements réalisés entre 2022-2023 et 2023-2024.

Le tableau ci-dessous résume les investissements.

Tableau 1 – Engagements financiers depuis la création du Bureau de projets en érosion et submersion côtières

Ministère responsable – source de financement	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
MAMH – Financement Bureau de projets en érosion et submersion côtières	-	-	5,3 M\$	1,3 M\$	6,6 M\$
MSP – Cadre pour la prévention de sinistres - Financement du bureau de projets	47,5 M\$	38,6 M\$	-	-	86,1 M\$
MSP – Cadre pour la prévention de sinistres	19,9 M\$	21,9 M\$	-	10,8 M\$	52,6 M\$
MAMH – Accélérer la transition climatique locale	-	-	-	1,4 M\$	1,4 M\$
MTMD – Travaux sur infrastructures routières	13,6 M\$	77,3 M\$	36,6 M\$	35,5 M\$*	163 M\$
Total	81 M\$	137,8 M\$	41,9 M\$	49 M\$	309,7 M\$

* Ces montants prévisionnels sont datés du 6 février 2026.

Le financement accordé par le MAMH au Bureau de projets en érosion et submersion côtières ainsi qu'à l'initiative Accélérer la transition climatique locale, de même que celui octroyé par le MSP pour le Cadre pour la prévention de sinistres, provient du Fonds d'électrification et de changements climatiques. Ces contributions s'inscrivent dans le cadre des plans de mise en œuvre du Plan pour une économie verte.

Portraits régionaux

Les travaux en vue de la réalisation des portraits régionaux des enjeux d'érosion et de submersion côtières pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se poursuivent.

Ceux-ci s'appuient entre autres sur les travaux de l'Université du Québec à Rimouski, dans le cadre du projet [Résilience côtière](#), ainsi que sur des échanges avec les organismes municipaux confrontés à ces enjeux. Ils constituent l'étape préalable à la réalisation de plans d'intervention.

État des effectifs

Au moment de l'élaboration du bilan, trois des huit postes prévus au MAMH pour le fonctionnement du bureau de projets sont pourvus. Parmi les sept effectifs que le MSP a déployés afin de répondre aux recommandations du rapport d'audit de performance intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières » de la Commissaire au développement durable et de participer aux travaux du Bureau de projets en érosion et submersion côtières, six demeurent en poste. Au total, le MSP compte une vingtaine d'employés au sein de la Direction du soutien à la réduction des risques de sinistres affectés, en tout ou en partie, à la gestion des risques liés aux aléas côtiers. Des ressources du MTMD et du MELCCFP déjà en place participent à la réalisation des livrables du bureau de projets.

Les efforts de mobilisation se poursuivent afin d'accroître l'accompagnement gouvernemental auprès du milieu municipal touché par les aléas côtiers, de renforcer le partage d'information et d'augmenter l'efficacité des actions gouvernementales en matière d'adaptation et de résilience face à l'érosion et à la submersion côtières.

**Affaires municipales
et Habitation**

Québec

